



Commune de DURRENBACH



Documents à fournir pour le mariage

Concernant les mariés :

- **Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois** des deux futurs époux (*à demander à la Mairie du lieu de naissance*),
- **Une copie de la pièce d'identité en cours de validité** des deux futurs époux,
- **Un justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois** des époux,
- **Le livret de famille** (*le cas échéant*),
- **Un certificat du notaire** dans le cas où les futurs époux ont opté pour un contrat de mariage,
- Si les futurs époux ou l'un d'eux sont veufs ou divorcés, un **acte de décès du défunt conjoint ou le jugement de divorce**.

Concernant les témoins :

- **Une liste des témoins avec leur identité** : nom, prénom, adresse, profession, date et lieu de naissance,
- **Une copie de la pièce d'identité en cours de validité** de chacun des témoins.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois.